



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

F.112

**EXPLOITATION ET QUALITÉ DE SERVICE
SERVICE MOBILE**

**OBJECTIFS DE QUALITÉ DES TRANSMISSIONS
TÉLÉGRAPHIQUES ARYTHMIQUES À 50 BAUDS
DANS LE SERVICE MOBILE MARITIME PAR
SATELLITE**

Recommandation UIT-T F.112

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation F.112 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.4 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation F.112

OBJECTIFS DE QUALITÉ DES TRANSMISSIONS TÉLÉGRAPHIQUES ARYTHMIQUES À 50 BAUDS DANS LE SERVICE MOBILE MARITIME PAR SATELLITE

Le CCITT,

considérant

(a) que l'interfonctionnement avec les services télégraphiques internationaux doit être convenablement assuré;

(b) la Recommandation F.10 concernant le taux d'erreur sur les caractères pour les communications télégraphiques,

recommande à l'unanimité

qu'une marge suffisante pour tenir compte de conditions de propagation défavorables soit prévue pour les liaisons entre une station terrienne côtière et le terminal d'une station mobile. L'objectif devrait être que les conditions de propagation ne causent pas d'erreur sur les caractères, pour au moins 95% des communications avec les stations mobiles situées à l'intérieur de la zone de service du satellite. Hormis les effets de blocage, les conditions de propagation ne devraient pas causer plus de 8 erreurs par 100 000 caractères, avec un niveau de confiance de 99%, pour les stations mobiles situées en bordure de la zone de service.

Remarque – Cette Recommandation correspond à la Recommandation 552 du CCIR.